

CHARTRE DE VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC

Notre commune souhaite encourager le développement de la végétalisation dans les rues en s'appuyant sur une démarche collective avec la participation des habitants, des associations, des commerçants (personnes physiques ou morales)...

Notre commune propose un «Permis de végétaliser» dans le cadre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public à toute personne qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public d'un dispositif de végétalisation et d'utilisation d'un espace mis à disposition. Cet accord est donné à l'issue d'une étude de faisabilité technique de la demande, réalisée par les services de la commune.

Le but est de :

- favoriser le développement de la nature et de la biodiversité,
- permettre aux habitants de se réapproprier l'espace public et de mieux le respecter,
- faire participer les habitants à l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie,
- renforcer la trame végétale et créer des corridors écologiques,
- développer le lien social en favorisant les échanges entre voisins,
- créer des parcours de fraîcheur agréables et favoriser ainsi les déplacements doux.

QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE ?

Toute personne physique ou morale qui souhaite jardiner un coin de la commune proche de son domicile ou de son lieu de travail.

Il suffit de déposer un dossier de demande de permis de végétaliser. Les documents sont à récupérer directement en mairie ou sur le site internet. Une fois le dossier constitué, il suffit de le déposer en mairie.

Dans le cas d'une végétalisation de façade ou de pied d'immeuble, la personne non propriétaire doit obtenir l'autorisation du propriétaire ou de la copropriété.



QUAND ?

TOUTE L'ANNÉE

Le dossier peut-être déposé à tout moment de l'année. L'étude du dossier par la personne ou le service technique référent(e) n'excède pas 2 mois.

Pour l'installation, mieux vaut planter à l'automne ou au printemps pour une meilleure reprise des végétaux.

DE OCT À NOV
DE AVRIL À MAI

} Périodes idéales pour l'installation et la plantation.



I) TRAVAUX ET INSTALLATION

Les services de la mairie se chargent des travaux afin de rendre l'espace prêt à être jardiné (percée du trottoir, fosse de plantation, apport de terre, pose d'une barrière en bois). Dans le cas d'une végétalisation de façade ou de limite de propriété le demandeur du permis doit se charger d'installer les dispositifs de treillage ou de palissage. La commune peut allouer une subvention qui couvre une partie des dépenses occasionnées. Les travaux entrepris par le demandeur doivent être précisés dans le dossier afin qu'ils soient validés par les services de la commune.



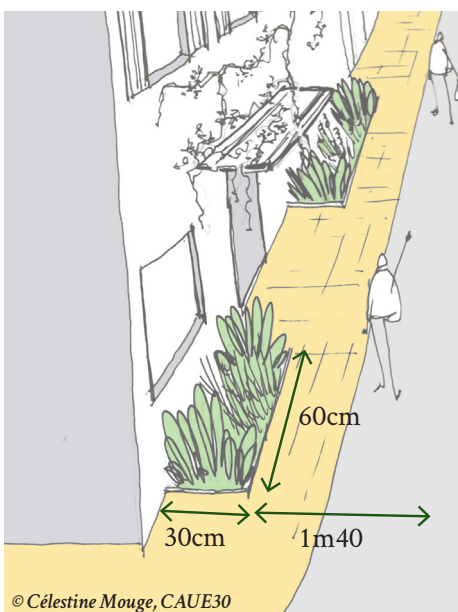
© Service photos ville de Grenoble (38)

La végétalisation de façade fait l'objet d'une **déclaration préalable de travaux**

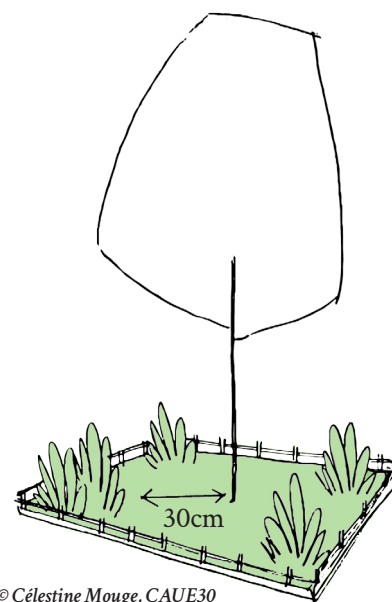
Dans le cas d'une végétalisation de façade et donc de l'installation d'un dispositif de treillage, le demandeur doit également déposer une **déclaration préalable de travaux** à la mairie ou au service instructeur.

Dans le cas où le végétal s'appuie sur un dispositif en saillie, une autorisation particulière devra être sollicitée auprès des services municipaux.

Dans le cas de la végétalisation en pied d'arbre, un espace de 30cm autour du tronc de l'arbre devra rester sans plantation afin de préserver la base du tronc. En outre le sol ne devra pas être travaillé sur plus de 20cm de profondeur pour ne pas endommager le système racinaire.



© Célestine Mouge, CAUE30



© Célestine Mouge, CAUE30

II) CONCERNANT LA CIRCULATION ET L'ACCESSIBILITÉ

Une largeur des trottoirs de 1,40 m et une hauteur sans éléments en saillie jusqu'à 2,40 m de hauteur sont à respecter.

Il convient de laisser libres les espaces de retournement, afin de ne pas gêner la circulation des personnes ni empêcher l'usage de l'espace public.

Toutefois dans les rues qui sont déjà étroites ou lorsqu'il n'y a pas de trottoir, l'étude par la personne ou le service technique référent(e) se fera au cas par cas.



Microplantations sur le trottoir qui ne l'encombrent pas. © Ville de Lyon 69



Plantation en pied d'arbre dans le respect de l'arbre existant. © Ville de Lyon 69

III) CHOIX DES VÉGÉTAUX

- Choisissez des végétaux adaptés au climat et à l'exposition (soleil, ombre).
- Plantez des essences qui fleurissent à différentes périodes pour des massifs colorés presque toute l'année.
- Privilégiez des plantes rustiques et peu exigeantes (peu consommatrices d'eau, qui s'adaptent à tout type de sol, même pauvre).
- Plantez des espèces caduques mais aussi persistantes pour conserver une trame verte tout au long de l'année.
- Choisissez des végétaux au développement adapté afin de ne pas gêner la circulation (petit développement pour des microfleurissements et moyen développement pour des espaces plus larges).
- Il est interdit de planter des végétaux épineux, urticants, coupants, toxiques, allergisants, invasifs.

IV) PLANTATION ET ENTRETIEN

- Plantez à l'automne et au printemps pour une meilleure reprise des végétaux.
- Arrosez abondamment après la plantation puis régulièrement selon les besoins des végétaux.
- Paillez l'été pour conserver l'humidité et réduire le développement des indésirables.
- Apportez de l'engrais d'origine organique (compost) en hiver pour garder un sol riche.
- Si le microfleurissement se fait dans un contenant, il est conseillé de faire une percée du trottoir et de faire un contenant sans fond pour limiter l'arrosage, les racines pouvant se développer profondément dans le sol et ainsi chercher les réserves d'eau.
- Taillez régulièrement les végétaux afin qu'ils ne débordent pas et ne gênent pas la circulation. Dans le cas des plantes grimpantes, taillez fréquemment pour que la plante ne prenne pas trop d'ampleur et devienne inaccessible. Elle ne doit pas dépasser la hauteur du premier étage et la limite de la façade.

Le signataire s'engage à jardiner avec des méthodes écologiques et à désherber manuellement. L'usage de produits phytosanitaires ou d'engrais chimique est interdit.



Une palette végétale variée et colorée. Le taille du végétal est adaptée à l'espace.

© Service photos ville de Grenoble 38



Un espace prêt à jardiner planté par les bénéficiaires du permis. ©ElsaLaubez_VDL Lyon, 69

Je soussigné(e)/nous soussigné(es) XXX atteste/attestons avoir pris connaissance du guide pratique et de la charte d'entretien des jardins de rues et consens/consentons à appliquer les conseils qui y sont énoncés.

Date :

Signature :

LE CHOIX DES VÉGÉTAUX - LES VIVACES



Agapanthe
Agapanthus

Hauteur : 60 à 100 cm
Sol : Ordinaire, bien drainé
Floraison : Juin à juillet



Gueule de loup
Antirrhinum majus

Hauteur : 15 à 120 cm
Sol : Plutôt riche, drainé
Floraison : Juin à septembre



Valériane rouge
Centranthus ruber

Hauteur : 60 à 100 cm
Sol : Ordinaire, voire pauvre
Floraison : Mai à septembre



Cinénaire maritime
Cineraria maritima

Hauteur : 50 à 60 cm
Sol : Ordinaire
Floraison : Mai à juillet



Ciste
Cistus x purpureus

Hauteur : 1m
Sol : Plutôt pauvre
Floraison : Printemps



Coronille glauque
Coronilla valentina

Hauteur : 80 cm
Sol : Pauvre, bi
Floraison : Mars à mai



Pied d'alouette
Delphinium elatum

Hauteur : 1m (en fleurs)
Sol :
Floraison : Fin d'été



Giroflée vivace
Erysimum 'Bowles Mauve'

Hauteur : 60 cm
Sol : Drainé
Floraison : Printemps



Immortelle commune
Helichrysum stoechas

Hauteur : 50 cm
Sol : Ordinaire
Floraison : Juin à octobre



Lavande à grandes feuilles
Lavandula latifolia

Hauteur : 20 à 80 cm
Sol : Ordinaire, bien drainé
Floraison : Eté



Lavatère maritime
Lavatera maritima

Hauteur : 50 à 140 cm
Sol : Ordinaire
Floraison : Juillet à octobre



Mauve sylvestre
Malva sylvestris

Hauteur : 20 à 50 cm
Sol : Ordinaire
Floraison : Mai à septembre



Rudbeckie
Rudbeckia fulgida

Hauteur : 1m
Sol : Ordinaire, bien drainé
Floraison : Juin à septembre



Romarin
Rosmarinus officinalis

Hauteur : 1 à 1,5 m
Sol : Ordinaire
Floraison :



Sauge
Salvia amplexicaule

Hauteur : 20 à 60 cm
Sol : Léger, bien drainé
Floraison : mai à juillet



Sauge arbustive
Salvia microphylla

Hauteur : 60 à 100 cm
Sol : Léger, bien drainé
Floraison : Avril à octobre





© PépinièreFilippi
Santoline faux cyprès
Santolina chamaecyparissus

Hauteur : 50/60 cm

Sol : Ordinaire

Floraison : Juin à août



© PépinièreFilippi
Stachys
Stachys cretica

Hauteur: 15 à 50 cm

Sol : Caillouteux, drainé

Floraison : Juin



© PépinièreFilippi
Catananche
Catananche caerulea

Hauteur : 10 à 50 cm

Sol : Bien drainé

Floraison : Juin à juillet



© C. A. U. E. 30
Buplèvre ligneux
Bupleurum fruticosum

Hauteur: 1 à 2 m

Sol : Terre de bruyère

Floraison : Eté



© PépinièreFilippi
Hellebore de Corse
Helleborus argutifolius

Hauteur : 60 cm

Sol : Léger, bien drainé

Floraison : Janvier à mars



© PépinièreFilippi
Iris d'Alger
Iris unguicularis

Hauteur : 30 cm

Sol : Léger, bien drainé

Floraison : Décembre à mars



© PépinièreFilippi
Jasmin jaune
Jasminum nudiflorum

Hauteur : 1 à 2 m

Sol : Ordinaire

Floraison : Janvier à mars



© PépinièreFilippi
Orpin des jardins
Sedum spectabile

Hauteur : 20 à 50 cm

Sol : Ordinaire

Floraison : Août à octobre



Caduc



Persistant

LE CHOIX DES VÉGÉTAUX - LES PLANTES GRIMPANTES



© CAUE30

Bignone

Campsis radicans

Hauteur : 5 à 10 m

Sol : Plutôt riche, frais et bien drainé

Floraison : Juin à octobre



© PépinièreFilippi

Plumbago

Plumbago capensis

Hauteur : 2 m

Sol : Léger, bien drainé

Floraison : Avril à septembre



© Célestine Mouge

Ipomée

Ipomoea indica

Hauteur : 10 m

Sol : Assez riche

Floraison : Juin à novembre



© PépinièreFilippi

Chèvrefeuille

Lonicera fragrantissima

Hauteur : 2 à 5 m

Sol : Ordinaire

Floraison : Variable



EXPOSITION ENSOLEILLÉE



© CAUE30

Jasmin étoilé

Trachelospermum jasminoides

Hauteur : 5 m

Sol : Bien drainé

Floraison : Juin à octobre



© PépinièreFilippi

Passiflore

Passiflora incarnata

Hauteur : 5 à 10 m

Sol : Ordinaire, bien drainé

Floraison : Mai à octobre



EXPOSITION SOLEIL / MI-OMBRE



© CAUE30

Rosier Banks

Rosa banksiae

Hauteur : 1m30 à 2m

Sol : Tolérant

Floraison : Avril



© CAUE30

Morelle faux jasmin

Solanum jasminoides

Hauteur :

Sol :

Floraison :



© CAUE30

Clématite

Clematis armandii

Hauteur : 2 à 5 m

Sol : Profond et frais

Floraison : Printemps



© PépinièreFilippi

Vigne vierge

Parthenocissus quinquefolia

Hauteur : 10 à 20 m

Sol : Ordinaire

Floraison : Juin à juillet (très légère)



Caduc



Persistant

LE CHOIX DES MATÉRIAUX



© Service photos ville de Grenoble (38)



© Service photos ville de Grenoble (38)

Dispositif de protection en bois, style ganivelle, fourni par la mairie. Il est possible de proposer dans la demande de peindre le dispositif.



© Célestine Mouge, CAUE30

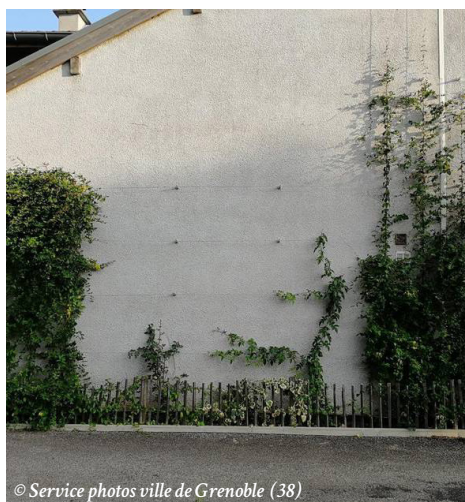


© Célestine Mouge, CAUE30



© Célestine Mouge, CAUE30

Dans le cas de pots, utiliser des pots identiques pour une unité de couleurs. Les matériaux autorisés sont la terre cuite ou alors le pot doit correspondre au matériau du muret, du revêtement de sol.



© Service photos ville de Grenoble (38)



© Célestine Mouge, CAUE30



© Célestine Mouge, CAUE30

Dans le cas d'une végétalisation de façade, le dispositif doit être discret : câble métallique. Dans le cas d'un auvent il doit lui-aussi être métallique et simple.

